



- Limite communale
- Servitude d'Utilité Publique**
- AC 1 : Servitudes de protection des Monuments Historiques classés ou inscrits
 - Bâti protégé au titre des Monuments Historiques
 - ▭ Périmètre de protection des Monuments Historiques (500 m)
- AS 1 : Servitudes attachées à la protection des eaux potables
 - Périmètre de protection immédiat
 - ▨ Périmètre de protection rapproché
 - ▧ Périmètre de protection éloigné
- PM 1 : Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles
 - ▨ Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI)
- PT 1 : Servitude de protection des centres de réception radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques
- PT 2 : Servitude de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles